

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - BLANQUEFORT / BRUGES - Sécurisation des stations de pompage du bassin versant de la station d'épuration de Lille - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisations.

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Prévus au Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines de la Communauté urbaine de Bordeaux et au Contrat d'Agglomération 2007 / 2009 signé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les travaux de fiabilisation des stations de pompage eaux usées sur le bassin versant de la station d'épuration de Blanquefort Lille doivent être engagés.

L'arrivée des eaux usées sur la station d'épuration de Lille, sur la commune de Blanquefort, se fait par l'intermédiaire de trois collecteurs acheminant par refoulement les effluents des secteurs de BLANQUEFORT/BRUGES/PAREMPUYRE/BORDEAUX Nord.

Afin d'une part, de sécuriser l'alimentation de la nouvelle station d'épuration de Lille et ainsi éviter le rejet d'effluents bruts d'eaux usées au niveau des postes de refoulement, en cas de coupure d'alimentation par le réseau EDF, et d'autre part, de protéger la station et le personnel d'exploitation contre les risques d'explosion et de présence de gaz toxiques, il convient de fiabiliser les stations de pompage eaux usées du bassin versant de la station d'épuration.

Dans ce cadre, un programme des équipements à réaliser ou à modifier a été établi ; il concerne les 4 postes de pompage alimentant les 3 conduites de refoulement acheminant les effluents à la station d'épuration, soit les postes de :

- Foire B, situé à l'angle des rues Laporte et Capeyron à Bordeaux Lac ;
- Blanquefort ZI, situé zone industrielle de Blanquefort ;
- Bruges I, situé avenue des quatre ponts à Bruges ;
- Bruges II, situé avenue du 11 novembre à Blanquefort.

Les travaux concerteront :

- ⇒ La fourniture et mise en place de groupes électrogènes destinés à assurer l'alimentation électrique des postes de pompage en relayant les défaillances éventuelles du réseau électrique ;
- ⇒ La fourniture et mise en place d'un système de détection du gaz méthane (CH_4) et de l'hydrogène sulfuré (H_2S) avec rapatriement des données sur le télécontrôle RAMSES.

A cet effet, et dans le respect notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, le maître d'œuvre de l'opération, la société SOGREAH, a mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques, pour la dévolution d'un marché public, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, d'une durée de 5 mois à compter de l'ordre de service autorisant le démarrage des travaux, qui permettra l'exécution des travaux décrits ci-dessus.

Un même prestataire étant en mesure d'assurer la totalité des travaux demandés, il n'est pas prévu d'allotissement pour les prestations de ce marché.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés, Tour Guyenne, 6^e étage.

Les travaux ont été estimés à 350 000 € H.T soit 418 600 € TTC (valeur septembre 2008).

L'opération fera l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE.

La dépense sera imputée sur le Budget annexe Assainissement, section d'investissement, chapitre 023, fonction 8310, compte 2313 – CRB O200, Programme UCBE, Axe 4EN4.1 de l'exercice 2010.

En raison du montant estimé pour cette opération, l'avis d'appel à concurrence interviendra au niveau national en application de l'article 40 du Code des Marchés Publics.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation des opérateurs économiques,

et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 §3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
- à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse ;

- à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie d'un marché négocié ;
- à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE et à signer, le cas échéant, les conventions correspondantes ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009**
PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. JEAN-PIERRE TURON